



## Le Département signe le Pacte d'engagement volontaire des acteurs des infrastructures de mobilité

Amiens, le vendredi 27 janvier 2023

**Dans le contexte actuel de changement climatique, l'entretien et l'aménagement des infrastructures de mobilité est devenu un impératif pour la transition écologique. Les acteurs des infrastructures s'associent dans la concrétisation d'un nouvel engagement collectif autour d'objectifs de travail communs et la volonté d'impliquer tous les territoires.**

Le Conseil départemental de la Somme, acteur majeur de la mobilité (principal gestionnaire de son réseau de 4 550 km de routes) souhaite jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de cette transition écologique.

Conclu au niveau national sous l'égide de l'Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité (IDRRIM), le Pacte d'engagement à l'horizon 2030 porte une vision commune de l'avenir des infrastructures de mobilité et apporte des réponses concrètes et soutenables, pour les gestionnaires, aux enjeux posés par les transitions actuelles.

### Des politiques volontaristes dans le domaine des mobilités avec le souci permanent de la transition écologique et de l'innovation

Le Département de la Somme a initié depuis plusieurs années des politiques volontaristes dans le domaine des mobilités avec le souci permanent de la transition écologique. Parmi les 1<sup>er</sup> départements signataires en 2009 de la convention d'engagement volontaire pour des infrastructures durables, le Département a soutenu ses objectifs dans le cadre de sa politique routière en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux et souhaite désormais s'investir davantage pour en faire bénéficier les Samariens et les visiteurs.

Fortement engagé dans les mobilités douces et alternatives, le Conseil département met en œuvre deux Schémas spécifiques :

- **le Schéma cyclable départemental**, avec 34M€ inscrits au budget 2023 pour le réseau structurant et 2M€ complémentaires pour soutenir les projets locaux
- **le Schéma de développement des aires de covoiturage**, avec 3,35M€

Dans ses politiques d'entretien et de modernisation du domaine public routier, il est un acteur stimulant de l'innovation, en incitant la profession à développer des techniques nouvelles au bénéfice de l'environnement et du cadre de vie.

Par ailleurs, il positionne le citoyen au cœur de ses actions et de ses préoccupations grâce au vote d'un budget participatif et au développement de la concertation, tant lors de l'élaboration de ses projets d'infrastructures que pour celle de ses politiques de mobilité.

## Un Pacte concerté et abouti, avec le concours de nombreux partenaires

Pour le Département de la Somme, la déclinaison locale du Pacte d'engagement volontaire des acteurs des infrastructures de mobilité est conclue avec les partenaires et fédérations suivantes :

- la Fédération régionale des travaux publics (FRTTP) ;
- le syndicat Routes de France ;
- l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) ;
- la Fédération du bâtiment et des travaux publics de la Somme (FFBTP) ;
- le Syndicat national pour le béton prêt à l'emploi en Hauts-de-France (SNBPE HDF) ;
- l'Union nationale des entreprises du paysage en Hauts-de-France (UNEP)

Le pacte se décline en 3 grands axes pour lesquels chacun des signataires s'engage :

### **Pour des infrastructures inscrites dans les transitions climatiques et écologiques**

- Développer une infrastructure bas carbone,
- Intégrer les infrastructures à leur environnement et au respect de la biodiversité,
- Adapter les infrastructures au changement climatique,
- Développer les infrastructures comme support d'une énergie propre.

### **Pour des infrastructures inscrites dans la transition numérique**

- Développer des infrastructures génératrices de données,
- Faire des infrastructures de véritables espaces numériques,
- Digitaliser les infrastructures et les métiers.

### **Pour des infrastructures conçues et gérées à l'écoute des citoyens**

- Concevoir des infrastructures adaptables aux diverses formes de mobilité,
- Améliorer les conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens,
- Rendre les infrastructures et les chantiers plus sûrs.

Un suivi de l'application de ce pacte sera réalisé par un comité annuel ce qui permettra d'ajuster les différentes actions de chacun.

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, « ***La signature de ce Pacte, avec l'IDRRIM et le concours des partenaires de la mobilité et du bâtiment dans la Somme, est un acte fort du Département en faveur de l'indispensable Transition écologique. Cette orientation que je porte avec mes collègues Vice-présidents Franck Beauvarlet (environnement et transition écologique) et Hubert de Jenlis (infrastructures et bâtiments départementaux), participe au développement des bonnes pratiques, sur notre territoire, avec des actions et des outils de suivi concrets. En montrant l'exemple et en donnant les moyens aux collectivités de se saisir de ces enjeux, le Département joue son rôle d'acteur majeur dans la Transition écologique.*** »

Pour Didier Colin, Directeur général de l'IDRRIM, « ***Je me satisfais de la signature aujourd'hui dans la Somme de la déclinaison territoriale du Pacte d'engagement à l'horizon 2030, que nous portons. La réalisation des engagements qu'il énonce et ses déclinaisons opérationnelles feront l'objet d'une évaluation régulière, grâce à la mise en place d'indicateurs mesurables. C'est tout l'enjeu de ce Pacte que d'apporter des réponses concrètes et soutenables aux gestionnaires des infrastructures de mobilité*** »

Note aux rédactions :

Pacte d'engagement joint à ce communiqué

## CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

[www.somme.fr/presse](http://www.somme.fr/presse)





# Pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité du Département de la Somme



## Préambule

Les infrastructures de mobilité jouent un rôle majeur dans la vie économique et sociale de notre pays. Elles l'ont particulièrement montré, pendant la crise du Covid-19, dans la continuité des services à la population, et le maintien des échanges et de l'activité économique, notamment dans l'organisation des chaînes logistiques. Maintenir un bon niveau de service pour les transports et plus globalement les déplacements est donc un enjeu crucial. Cependant, dans le contexte actuel de changement climatique, l'entretien et l'aménagement de ces infrastructures de mobilité dans une optique de développement durable est devenu un impératif de premier plan.

En 2009-2010, les acteurs des infrastructures de mobilité, dont le Département de la Somme, ont signé une Convention d'Engagement Volontaire, déclinée dans 57 départements, autour d'un ensemble d'objectifs opérationnels en faveur du développement durable. Dix ans après, au regard des résultats positifs obtenus, les nouveaux enjeux auxquels notre société doit faire face appellent à un nouvel engagement collectif.

En effet, la prise en compte des transitions (climatiques, écologiques et numériques) que vit notre société réinterroge sur les pratiques et les conduites des politiques publiques d'entretien et d'aménagement des infrastructures, avec notamment une meilleure prise en compte des attentes de la société civile et une meilleure participation de celle-ci à la mise en œuvre et à l'évaluation de ces politiques.

Ces transitions conduisent les acteurs des infrastructures à s'engager ensemble dans la concrétisation d'un nouvel engagement collectif, autour d'objectifs de travail communs et partagés, avec la volonté d'impliquer tous les territoires. Conclu au niveau national sous l'égide de l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM), ce pacte d'engagement à l'horizon 2030 doit permettre de porter une vision commune de l'avenir des infrastructures de mobilité et d'apporter des réponses, concrètes et soutenables pour les gestionnaires, aux enjeux posés par les transitions que connaît notre société.

Il vient également confirmer la conviction que ces réponses ne pourront se construire qu'avec l'implication de l'ensemble des acteurs à collaborer durablement ensemble, dans le cadre d'un travail collectif et partenarial.

A cet égard, les collectivités locales sont appelées à jouer un rôle de premier plan dans sa mise en œuvre, d'une part en application du principe « penser global, agir local » mais également en tant que principaux gestionnaires de réseau. C'est particulièrement le cas du Département de la Somme, principal gestionnaire routier sur son territoire, qui a souhaité, de longue date, inscrire sa politique routière et de mobilité à la pointe des enjeux de développement durable.

S'inscrivant dans la volonté de décliner territorialement le pacte national et d'avoir une application opérationnelle des indicateurs, la Fédération Régionale de Travaux Publics (F RTP), le syndicat Routes de France, l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction (UNICEM), la Fédération du BTP de la Somme (FFBTP), le Syndicat National pour le Béton Prêt à l'Emploi des Hauts-de-France (SNBPE HDF), la délégation Hauts-de-France de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (Unep) et le Département de la Somme décident aujourd'hui de répondre aux enjeux posés par ces transitions en proposant des solutions concrètes, innovantes et conformes aux engagements inscrits dans le pacte d'engagement national.

Ces principes sont inscrits dans le présent pacte d'engagement spécifique au territoire du Département de la Somme. Ainsi, les signataires de la présente convention confirment leur soutien aux principes énoncés dans le pacte d'engagement national des acteurs des infrastructures de mobilité.

## **Article I – Engagements globaux**

### **A. Rappels des objectifs du pacte d'engagement national**

Dans leurs champs de compétences, les signataires se sont engagés à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour appliquer à l'échelle du Département de la Somme, les engagements fixés dans le pacte national des acteurs des infrastructures de mobilité porté par l'IDRRIM (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité).

L'intégralité des engagements nationaux sont transposables pour le pacte d'engagement du Département de la Somme à travers 3 grands axes :

- Pour des infrastructures inscrites dans les transitions climatiques et écologiques
  - Développer une infrastructure bas carbone,
  - Intégrer les infrastructures à leur environnement et au respect de la biodiversité,
  - Adapter les infrastructures au changement climatique,
  - Développer les infrastructures comme support d'une énergie propre.
  
- Pour des infrastructures inscrites dans la transition numérique
  - Développer des infrastructures génératrices de données,
  - Faire des infrastructures de véritables espaces numériques,
  - Digitaliser les infrastructures et les métiers.
  
- Pour des infrastructures conçues et gérées à l'écoute des citoyens
  - Concevoir des infrastructures adaptables aux diverses formes de mobilité,
  - Améliorer les conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens,
  - Rendre les infrastructures et les chantiers plus sûrs.

Pour garantir la réussite de cette démarche dans la Somme, la mise en œuvre opérationnelle de ces engagements utilisera les 4 leviers suivants :

- Adapter les formations pour répondre aux nouveaux besoins de compétences,
- Mettre en place une gestion patrimoniale des infrastructures,
- Développer l'innovation dans les infrastructures,
- Consolider un mode de travail partenarial et collaboratif.



## **B. Les enjeux du territoire**

Avec 400 000 habitants hors métropole d'Amiens répartis dans plus de 740 communes, l'organisation spatiale du Département de la Somme influence de manière prégnante nos pratiques de déplacement. Le choix d'habiter la campagne et de travailler en ville, le coût élevé du foncier en ville, le développement amplifié des nouvelles formes d'emploi à la suite de la crise sanitaire (temps partiel, CDD, télétravail...) contribuent fortement à l'accroissement et à la diversification des besoins en termes de mobilité.

Gestionnaire d'un réseau de plus de 4 500 km de routes, le Département est un acteur majeur de la mobilité dans le cadre de ses compétences obligatoires relatives à l'entretien et l'aménagement de ce réseau routier. Le Département a souhaité initier depuis maintenant plusieurs années de véritables politiques volontaristes dans le domaine des mobilités avec le souci permanent de la transition écologique.

La Somme a, en effet, été un des premiers départements signataire en 2009 de la convention d'engagement volontaire pour des infrastructures durables. Le Département en a soutenu les objectifs dans le cadre de sa politique routière en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux et souhaite désormais s'investir davantage pour en faire bénéficier les Samariens et visiteurs.

Au cours du mandat en cours, le Département va s'engager dans les mobilités douces et alternatives en mettant en œuvre deux schémas clefs dédiés au vélo et aux aires de covoiturage. Après une concertation appuyée auprès des collectivités, des usagers et des associations, ces deux schémas vont permettre de mobiliser des moyens conséquents pour la réalisation d'aménagements de qualité et sécuritaires permettant de traiter les déplacements du quotidien, du tourisme mais aussi de loisirs.

Par ailleurs, le Département s'est toujours positionné dans ses politiques d'entretien et de modernisation du domaine public routier comme un acteur stimulant de l'innovation, en incitant la profession à développer des techniques nouvelles au bénéfice de l'environnement et du cadre de vie.

Enfin, le Département positionne le citoyen au cœur de ses actions et de ses préoccupations grâce au vote d'un budget participatif et le développement de la concertation, tant lors de l'élaboration de ses projets d'infrastructures que pour celle de ses politiques de mobilité.

## **C. Synthèse des engagements**

Pour atteindre les objectifs mentionnés à l'article I et déclinés à l'article II,

- le Département de la Somme ;
- la Fédération Régionale de Travaux Publics (F RTP) ;
- le syndicat Routes de France ;
- l'Union Nationale des Industries de Carrières Et Matériaux de construction (UNICEM) ;
- la Fédération du BTP de la Somme (FFBTP) ;
- le Syndicat National pour le Béton Prêt à l'Emploi des Hauts-de-France (SNBPE HDF) ;

- la délégation Hauts-de-France de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (Unep) ;

s'engagent à mettre en place un dispositif pérenne de suivi du présent pacte, par l'intermédiaire d'un comité de suivi. Ils s'engagent également à participer, à leur mesure, aux démarches d'animation locale du pacte national qui pourraient être conduites sur leur territoire d'intervention, à travers des instances existantes ou spécifiques.

## **Article II - Déclinaison locale des engagements**

Les 10 grands engagements pris par la Fédération Régionale de Travaux Publics (F RTP), le syndicat Routes de France, l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction (UNICEM), la Fédération du BTP de la Somme (FFBTP), le Syndicat National pour le Béton Prêt à l'Emploi des Hauts-de-France (SNBPE HDF), la délégation Hauts-de-France de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage(Unep) et le Département de la Somme sont les suivants :

### **1. Développer une infrastructure bas-carbone**

Cet engagement vise à réduire l'empreinte environnementale des infrastructures existantes et nouvelles, aussi bien lors de la création de l'infrastructure que lors de son entretien et son exploitation.

Le Département de la Somme, aux côtés des entreprises du secteur du BTP et du paysage et des organisations professionnelles, s'engage à valoriser des solutions techniques performantes permettant de réduire l'empreinte environnementale de son réseau routier.

Cet engagement se décline en plusieurs actions permettant de répondre aux objectifs ambitieux du Département.

#### **Action 1 : Libérer l'innovation dans les infrastructures**

- Le Département s'engage à lancer régulièrement des marchés d'innovation,
- Le Département s'engage à réaliser au moins un chantier innovant par an sous réserve des propositions faites,
- Les entreprises s'engagent à proposer régulièrement des solutions innovantes (au moins une par an),
- L'UNICEM et le SNBPE des HdF s'engagent à promouvoir des produits bruts issus de ressources naturelles ou transformés, par des process industriels de haute technologie, à l'origine de produits et de solutions innovantes et indispensables au quotidien,
- La FFBTP s'engage à communiquer régulièrement sur les bénéfices des approches innovantes pour ses adhérents (ex : webinaires innovation), La FBTP s'engage à accompagner ses adhérents dans leur démarche d'innovation,
- La FFBTP s'engage à promouvoir, via l'IRFH btp, les formations Photovoltaïque, IRVE, accessibilité PMR,



- L'Unep s'engage à faire la promotion de solutions innovantes par le biais de son étude comparative des infrastructures vertes et grises.

**Indicateurs :**

- \* Nombre de solutions innovantes proposées par les entreprises
- \* Nombre de chantiers innovants réalisés

**Action 2 : Favoriser le recyclage des agrégats d'enrobé ou de béton**

- Le Département et les entreprises s'engagent à réemployer ou recycler 100% des agrégats d'enrobés bitumineux produits par les chantiers dans les limites de la réglementation (HAP / Amiante),
- Le Département s'engage à valoriser les excédents de chantiers y compris de bâtiments (recyclage du béton par exemple),
- Les entreprises s'engagent à proposer des enrobés à fort taux d'agrégats d'enrobés,
- Les entreprises s'engagent à développer l'utilisation de matériaux issus de la déconstruction des bâtiments sous réserve qu'ils proviennent d'une centrale de recyclage agréée,
- Les entreprises s'engagent à mettre en œuvre les moyens et l'organisation permettant d'atteindre les objectifs de recyclage quelque soit la nature des matériaux de recyclage (enrobé, béton, ...),
- Le Département et les entreprises s'engagent à atteindre un taux de recyclage, quelque soit la nature des matériaux de recyclage (enrobé, béton...), avec un minimum de 20% en 2023 et 25% en 2025 (actuellement le taux est supérieur à 20% depuis 2020) en conformité avec la réglementation en vigueur (article 79 de la loi du 17 août 2015).

*Pour information le Département a produit un gisement de 22% d'agrégats d'enrobés en 2021.*

- L'UNICEM s'engage à accompagner les entreprises de la filière dans la maîtrise des impacts liés aux activités de production, à les encourager dans un développement socio-économique responsable, en favorisant la logique de circuit court au service d'infrastructures économes en énergie et en développant des solutions faisant la part belle au recyclage et à la valorisation des matériaux et co-produits issus de processus d'extraction,
- La FFBTP s'engage à maintenir à jour le site déchets-chantiers,
- La FFBTP s'engage notamment pour la gestion et la valorisation des déchets inertes,
- La FFBTP s'engage à communiquer régulièrement auprès de ses adhérents sur la gestion des déchets conformément à l'évolution de la réglementation suite à loi AGECE,



- Le SNBPE HDF s'engage à montrer comment, grâce au projet national Recybéton, et dans quelles conditions, il est possible d'utiliser des granulats obtenus par concassage de bétons de déconstruction et des rebuts de production pour fabriquer du béton, permettant ainsi de limiter la consommation de matières premières,
- L'Unep s'engage à favoriser les circuits courts pour l'usage des terres.

**Indicateurs :**

- \* Pourcentage moyen de réintroduction des agrégats d'enrobés (AE) dans la fabrication des enrobés (à chaud ou à l'émulsion). Objectif => Taux de recyclage global à 25 % en 2025
- \* Volume de matériaux issus de filières de recyclage mis en œuvre sur les chantiers de travaux publics ou de bâtiments

**Action 3 : Limiter le recours aux matériaux de carrière**

- Le Département recherchera, quand cela est possible techniquement et économiquement acceptable, à limiter le recours aux matériaux de carrière en recyclant ou traitant les sols en place et en valorisant les excédents de chantiers sur le site.
- L'UNICEM s'engage à préserver durablement les ressources naturelles pour la mise en œuvre concrète des ambitions et de la stratégie départementale, régionale et nationale,
- L'Unep s'engage à communiquer auprès de ses adhérents et plus largement de la filière sur les possibilités et avantages de la réutilisation des sols en place et la valorisation des excédents de chantier.

**Indicateurs :**

- \* Volume de matériaux issus de la filière de recyclage mis en œuvre par chantier
- \* Calcul du taux représentant le volume de matériaux recyclés par rapport au volume total de matériaux utilisés
- \* Taux de réutilisation des matériaux calculé par chantier. Objectif => atteindre 100 % à 2025
- \* Volume de sol traité en place. Objectif => 100 % de remblais et couches de fondations en sol traité à 2025

**Action 4 : Déployer la pratique de réduction des températures de fabrication des enrobés**

- Le Département s'engage à autoriser l'abaissement des températures, en s'appuyant notamment sur la note d'information n° 46 de l'IDRRIM,

- Les entreprises s'engagent à moderniser leurs matériels pour atteindre ces objectifs et à garantir la pérennité des matériaux appliqués sur la voirie.

**Indicateur :**

\* Pourcentage d'enrobés fabriqués à température abaissée

**Action 5 : Déployer l'usage des techniques à l'émulsion**

- Le Département s'engage à favoriser la prescription des techniques à l'émulsion quand cette technique est adaptée aux caractéristiques des voies à rénover,
- Les entreprises s'engagent à adapter leur parc matériel au développement de ce marché.

**Indicateurs :**

\* Evolution des surfaces revêtues en techniques à l'émulsion (ECF, BBE et ESU)

\* Evolution des tonnages de Grave Emulsion et BBE mis en œuvre

## **2. Intégrer les infrastructures à leur environnement**

**Action 6 : action en faveur de la biodiversité**

Riche de son patrimoine naturel, de ses paysages, de la présence du Grand Site Baie de Somme, une attention particulière est déjà portée par le Département de la Somme sur l'intégration paysagère des infrastructures et sur les aménagements paysagers de qualité qui accompagnent leur aménagement.

La poursuite des actions de protection de l'environnement va se poursuivre avec une concertation particulière avec l'ensemble des acteurs qu'ils soient institutionnels (DDTM, DREAL, OFB...) ou associatifs.

Il s'agit pour le Département de mener une approche environnementale exigeante et exemplaire sur l'ensemble des composantes de sa politique routière dont les principales actions sont les suivantes :

- Le Département poursuivra son action en faveur de la biodiversité avec son programme pluriannuel de plantations d'arbres et de haies en partenariat notamment avec la fédération de chasse et les collectivités locales, les entreprises du paysage, entreprises d'insertions, agriculteurs, CPIE...
- Le Département optimisera le respect des cycles biologiques avec l'expérimentation de fauchage tardif et/ou en damier,

- Le Département élaborera des stratégies et des méthodologies d'intervention concertées permettant de respecter de façon optimale la biodiversité, en particulier les cycles biologiques,
- Les entreprises s'engagent à mettre en œuvre les prescriptions du Département et à sensibiliser, former leurs salariés à la préservation de la biodiversité. Mais également à lutter contre les espèces invasives,
- Les entreprises s'engagent à produire des innovations visant à réduire les nuisances sonores,
- Le Département s'engage à appliquer les dispositions du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE - enrobés phoniques), à développer les techniques routières afin de réduire les nuisances sonores par l'utilisation des enduits avec une faible granulométrie dans les agglomérations (4/6) et à poursuivre l'expérimentation des enduits 4/8 et la réduction de la granulométrie 100 m avant et après toutes habitations,
- L'UNICEM s'engage, depuis plus de 20 ans, à révéler la richesse du patrimoine écologique des carrières par des études, des travaux de recherches et ainsi à dresser des inventaires des espèces animales et végétales rencontrées et des écosystèmes créés,
- La FFBTP s'engage à sensibiliser ses adhérents aux enjeux de biodiversité, notamment via les outils en ligne mis à leur disposition, ex : « bâtisseur responsable », kit ¼ d'heure environnement et son module spécifique biodiversité,
- Le SNBPE HDF s'engage à envisager le maintien ou le rétablissement des continuités écologiques au sein des territoires, en proposant des solutions techniques à mettre en place au sein des trames vertes et bleues : passages à grande et petite faune en passages supérieurs ou inférieurs de voies,
- Le SNBPE HDF s'engage, par le biais de l'éco-comparateur PERCEVAL, à promouvoir les solutions les plus adaptées à l'environnement et à la conception de l'ouvrage correspondant,
- L'Unep s'engage à communiquer sur les cycles biologiques par la mise en place de pratiques d'entretiens adaptés et la dispensation de conseils aux aménageurs. Elle s'engage à promouvoir auprès des pouvoirs publics le développement de la place de la végétalisation et à identifier les solutions de remplacement de certaines infrastructures de mobilité devenues obsolètes par des aménagements végétalisés

**Indicateurs :**

- \* Linéaire de haies plantées par an
- \* Nombre d'arbres abattus et replantés par an
- \* Mise en place d'un rapport d'actions précisant les mesures déployées en faveur de la biodiversité par chantier de modernisation



### 3. Adapter les infrastructures au changement climatique

#### Action 7 : action en matière de risques naturels

Le Département de la Somme, même s'il est exposé à un climat tempéré peut subir chaque année des épisodes d'inondations, de submersions marines, de neige, de vagues de froid plus intenses mais de courte durée, des vents violents, des pics de chaleur. Le changement climatique amorcé provoque une hausse du niveau de la mer qui, accompagné des épisodes de tempête, amplifie le phénomène d'érosion du littoral. Si les risques pour l'essentiel sont bien connus, les scénarios prospectifs montrent une aggravation de l'intensité de ces phénomènes et donc une vulnérabilité accrue des infrastructures. C'est pourquoi la réflexion engagée sur la résilience des infrastructures existantes et de leurs dépendances et sur la conception des infrastructures nouvelles doit être poursuivie pour bâtir une réponse opérationnelle à ces enjeux majeurs. Ainsi, il est convenu que :

- Le Département poursuivra ses actions de concertation avec les principaux acteurs concernés (chambre d'agriculture, AMEVA, SOMEA, CAUE, instituts techniques, DREAL) visant à organiser le plus en amont possible les solutions aux problèmes hydrauliques rencontrés sur les bassins versants des principaux cours d'eau et dont les exutoires sont les routes départementales,
- Le Département poursuivra son expertise dans le recours à la technique de la saumure pour le traitement du verglas et de la neige permettant d'optimiser / minimiser l'épandage de fondants routiers dans le milieu naturel,
- Le Département poursuivra l'installation de capteurs de températures dans les chaussées des secteurs sensibles pour optimiser le déclenchement des opérations de salage. Afin d'aider à la décision du déclenchement des interventions, des appareils de mesures de la température positionnés désormais directement sur le véhicule des coordinateurs, sont utilisés depuis l'hiver 2019/2020. Ces neuf équipements permettent de disposer désormais de remontées en temps réel des températures de l'air et de la chaussée ainsi que de l'hygrométrie et du point de rosée (apparition du phénomène de gel sur la chaussée) ainsi que le coefficient d'adhérence tout au long des patrouilles d'inspection du réseau,
- Le Département poursuivra, lorsque les possibilités techniques, sécuritaires et réglementaires le permettent, la plantation de haies le long des RD. Ces plantations permettront de favoriser la biodiversité, dans le respect de la sécurité routière en tenant compte des enjeux paysagers, des contraintes d'entretien et des possibilités de valorisation des produits d'élagage. Les haies joueront également, dans certaines configurations, un rôle préventif dans la formation de congères sur les chaussées. Elles participeront pleinement à la lutte contre l'érosion des sols et les coulées de boues. Enfin, elles permettront de (re)garantir l'intégrité des accotements routiers, partie intégrante du domaine public routier départemental mais qui a été pour partie conquis par les exploitants riverains.
- La FFBTP s'engage à sensibiliser ses adhérents aux conséquences actuelles et à venir du réchauffement climatique dans leur manière de construire et de rénover,
- Le SNBPE HDF s'engage à être force de propositions pour adapter les infrastructures pour prévenir les inondations ou en limiter les conséquences : réservoirs de surface ou enterrés, bétons drainants ou structures poreuses,
- L'Unep s'engage à valoriser les solutions d'adaptation fondées sur la nature (SafN) lorsque le contexte le permet.

**Indicateurs :**

- \* Nombre de capteurs de températures installés par an
- \* Linéaire de haies plantées par an

#### **4. Développer les infrastructures comme support d'une énergie propre**

##### **Action 8 : action en matière de mobilité**

Cet engagement vise à participer au développement d'une mobilité décarbonée et au maillage du territoire en points de production et de distribution d'énergie, en particulier électrique, permettant l'alimentation de véhicules propres. A cet effet, il est convenu que :

- Le Département s'engage à poursuivre l'équipement de la flotte de véhicules de liaison en véhicules propres avec un objectif de 30% du renouvellement du parc en 2023 sous réserve du vote des crédits correspondants,
- Le Département s'engage à participer avec la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest à l'appel à projet national « véhicules à l'hydrogène » porté par l'ADEME. Il s'est engagé à acquérir 4 véhicules utilitaires alimentés par cette énergie d'ici 2024 sous réserve du vote des crédits correspondants,
- Le Département s'engage à poursuivre la réflexion sur l'usage du bioéthanol pour ses véhicules,
- Le Département s'engage à poursuivre la réflexion sur l'utilisation des revêtements routiers pour favoriser la production d'énergie. Une première expérimentation a déjà été menée (route solaire) et un appel à manifestation sur la solarisation du patrimoine départemental a été lancé en 2021,
- L'UNICEM et le SNBPE HdF s'engagent à poursuivre avec tous les constructeurs de véhicules et d'engins un travail pour trouver une solution alternative aux engins actuels,
- La FFBTP s'engage à communiquer auprès de ses adhérents sur les Infrastructures de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE) et sur le Photovoltaïque,
- La FFBTP s'engage à relayer auprès de ses adhérents les informations de ses unions de métier FFIE (Electriciens) et GMPV (Photovoltaïque),
- l'Unep s'engage à promouvoir auprès de ses entreprises adhérentes les véhicules décarbonnés et à leur proposer des offres en facilitant l'accès.

**Indicateurs :**

- \* % de véhicules propres
- \* de véhicules à l'hydrogène
- \* bâtiments du Département équipés en panneaux photovoltaïques



## 5. Développer des infrastructures génératrices de données

### Action 9 : action de partage des données routières

Cet engagement doit permettre d'améliorer la connaissance de l'usage des infrastructures et de l'évolution de leur état, en instrumentant et digitalisant ces derniers, en capitalisant et partageant les données routières.

- Le Département s'engage à poursuivre le développement de stations de comptages communicantes dans une logique d'open data de ses données de comptage,
- Le Département s'engage à équiper ses services d'une application métier permettant de mieux gérer les activités d'exploitation d'entretien et de proposer davantage d'information aux usagers,
- Le Département s'engage à développer un partenariat avec les opérateurs tel que Waze,
- La FFBTP s'engage à relayer auprès de ses adhérents toute action relative aux partages des données routières.

#### **Indicateur :**

\* Nombre de stations de comptages communicantes installées par an

## 6. Faire des infrastructures de véritables espaces numériques

### Action 10 : action en faveur des offres de services

Cet engagement vise à développer la connectivité des infrastructures, des véhicules et des usagers grâce à une couverture haut-débit des réseaux d'infrastructures, en vue d'offrir aux usagers des offres intégrées de services.

- Le Département poursuivra le développement de « Somme en poche » outil mis à disposition des Samariens et usagers des différentes infrastructures de mobilité,
- Le Département s'engage dans l'équipement à destination des services d'une application métier permettant de mieux gérer les activités d'exploitation d'entretien et de proposer davantage d'information aux usagers,
- La FFBTP s'engage à sensibiliser ses adhérents à la nécessaire prise en compte du numérique dans les solutions techniques proposées,
- La FFBTP s'engage à relayer auprès de ses adhérents toute action collective de type « Somme en poche »,
- L'Unep s'engage à faire la promotion de « Somme en poche » auprès de ses adhérents.



**Indicateur :**

\* Nombre de connexions sur l'application du Département « Somme en poche »

## **7. Digitaliser les infrastructures et les métiers**

### **Action 11 : moderniser et digitaliser les métiers**

- Le Département s'engage à développer l'utilisation de l'outil de vidéo réunion dans les échanges entre professionnels,
- L'UNICEM et le SNBPE HdF s'engagent à promouvoir, sensibiliser et créer des vocations en développant des outils pédagogiques via CAMPUS UNICEM,
- La FFBTP s'engage à informer ses adhérents des possibilités offertes dans leurs métiers par la digitalisation des outils pratiques et met à disposition des outils ex : applications smartphone, alertes météo AGATE,
- La FFBTP s'engage à favoriser l'utilisation du Building Information Modeling (BIM) par nos entreprises (service dédié en FFB Nationale),
- L'Unep s'engage à accompagner la transition numérique de ses adhérents (à travers des études logicielles, le partenariat avec des applications de sciences participatives...).

**Indicateur :**

\* Nombre de réunions réalisées en visioconférence/présentiel

## **8. Concevoir des infrastructures adaptables aux diverses formes de mobilité**

### **Action 12 : action en faveur des modes de déplacement doux**

Le Département s'engage à favoriser les modes de déplacement doux et à assurer les bonnes conditions de l'intermodalité par :

- La promotion de l'usage du vélo et du covoiturage dans le cadre du schéma cyclable et du schéma des aires de covoiturage,
- L'appui financier aux collectivités pour la mise en œuvre de leurs propres aménagements en faveur de la mobilité,
- La lisibilité de l'offre de mobilité via une signalétique efficace, des rabattements sur les points de rupture de charge, des applications et supports d'information mutualisés (exemple chaudiours),
- L'UNICEM s'engage depuis de nombreuses années en étant le précurseur du transport de granulats par voie ferrée (chaque carrière est embranchée fer),

- Le SNBPE HDF s'engage à être force de propositions pour faciliter, pour plus de sécurité, l'espace urbain afin que celui-ci soit rendu plus lisible en le structurant par sa texture, sa couleur en différenciant ainsi les voies de circulation : bétons d'aménagement décoratif,
- L'Unep s'engage à promouvoir l'usage du vélo en milieu urbain pour les entreprises du paysage, complémentaire aux modes de déplacement habituels selon les activités.

**Indicateurs :**

- \* Nombre de km d'aménagements cyclables réalisés
- \* Nombre d'aires de covoiturage réalisées

## 9. Améliorer les conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens

### Action 13 : action en faveur de la communication

Le Département s'engage à :

- Organiser sur un périmètre à définir des comités d'usagers permettant les échanges avec les citoyens sur les différents projets d'entretien ou d'aménagement du réseau départemental,
- Organiser une communication plus appuyée des actions du Département sur son réseau d'infrastructures,
- Accompagner le projet structurant pour la Haute Somme, du Canal Seine Nord Europe afin de favoriser un développement optimisé des différentes mobilités.

La FFBTP s'engage à inciter ses adhérents à participer à ce type de communication et de concertation avec les usagers.

**Indicateur :**

- \* Nombre d'actions de communication par an sur les thématiques routières

## 10. Rendre les infrastructures et les chantiers plus sûrs

### Action 14 : Le Département s'engage à étudier systématiquement la possibilité de travailler en route barrée

Le Département s'engage à :

- Développer l'organisation des Commissions pour le Diagnostic et la Compréhension des accidents mortels (CODICA),
- Renforcer la sécurisation du réseau routier en identifiant sur l'ensemble du réseau, les points noirs en termes de sécurité routière,

- En complémentarité, engager le traitement de points sensibles remontés dans le cadre des concertations avec les élus locaux départementaux,
- Renforcer la pratique des chantiers fermés à la circulation lorsque cela est possible en optimisant la sécurité des usagers et des intervenants,
- Favoriser le dialogue entre les différents acteurs de la sécurité autour des projets le plus en amont possible,
- L'UNICEM et le SNBPE HdF s'engagent, suite à la conception de formations e-learning, à sensibiliser leurs adhérents et les entreprises extérieures intervenantes sur leurs sites,
- La FFBTP s'engage à sensibiliser ses adhérents aux enjeux santé/sécurité de leurs chantiers,
- La FFBTP s'engage à continuer le travail en commun avec l'OPPBTP, exemples : ateliers Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, webinaires de Semaine de la Prévention, ateliers...
- L'Unep s'engage à accompagner ses adhérents dans la prise en compte du risque routier et de la signalisation sur les chantiers, et de l'intégration de l'ensemble des parties prenantes en amont des chantiers.

**Indicateurs :**

- \* Nombre de points accidentogènes du réseau routier départemental identifiés/traités
- \* Taux de chantier réalisés sous déviation calculé annuellement par rapport aux nombre total de chantier

### **Article III - Contractualisation**

#### **Traduction des engagements dans les appels d'offres**

#### **Action 15 : Le Département s'engage à ouvrir les marchés aux variantes lorsque l'opération s'y prête**

L'ouverture aux variantes pour améliorer le bilan environnemental des chantiers au niveau des phases de fabrication, transport et mise en œuvre, sera utilisée par le Département lorsque l'opération s'y prêtera. Les variantes devront notamment permettre de réduire l'impact sur les milieux, la qualité de l'air, la préservation de la ressource. Il s'agira d'agir pour réduire l'empreinte écologique de l'activité routière.

L'UNICEM et le SNBPE HdF s'engagent à mettre au service de ses adhérents un label responsabilité sociétale des entreprises (RSE) leur permettant de structurer leur démarche sociétale et valoriser leurs engagements. Ce label RSE sectoriel est reconnu par l'Etat dans le cadre des marchés publics ou des procédures administratives.



La FFBTP s'engage à communiquer les appels d'offres à ses adhérents. Un service juridique marchés est, par ailleurs, à disposition des entreprises pour toute question relative aux réponses aux appels d'offre et au variantage.

L'Unep s'engage à promouvoir auprès des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage la nouvelle version du fascicule 35.

**Indicateurs :**

- \* Pourcentage de marchés ouverts à variante,
- \* Nombre de variantes retenues dans les marchés.

**Action 16 : Le Département s'engage à prescrire l'usage d'éco-comparateur dans ses marchés pour évaluer le critère environnemental des offres**

Le Département utilise déjà l'éco-comparateur SEVE (Système d'Evaluation des Variantes Environnementales) qui permet de comparer de manière objective l'empreinte environnementale de toutes les solutions proposées (y compris comparaison solution béton / enrobé) par les entreprises en solution de base ou en variante. Il sera, par ailleurs, étudié l'usage du logiciel Perceval qui permet de comparer deux solutions techniques en terme économique et bilan carbone.

Ces outils permettent également d'établir un bilan d'indicateurs environnementaux en fin de chantier par l'entreprise titulaire du marché, sur la base de la performance environnementale transmise en phase de consultation.

**Indicateur :**

- \* Nombre de marchés mentionnant l'usage d'un éco-comparateur pour évaluer la performance environnementale

**Article IV – Suivi et évaluation du pacte**

Le présent pacte est établi pour une période qui court jusqu'au 31 décembre 2030.

Les engagements pris par les signataires et les objectifs fixés s'entendent globalement et ne **sont pas applicables à chaque marché pris individuellement, seules les clauses figurant dans chaque appel d'offre ayant une valeur contractuelle.**

## **Objectifs et indicateurs**

Un comité paritaire de suivi est mis en place, dont les missions sont les suivantes :

- Suivi de l'application du pacte d'engagement,
- Retour d'expériences,
- Veille technique et prospective,
- Evolution du pacte d'engagement,
- Liaison avec le comité de suivi du pacte national pour l'envoi des indicateurs annuels.

Il se réunit au moins une fois par an et regroupe l'ensemble des signataires du présent pacte d'engagement.

Le secrétariat technique sera assuré par le Conseil départemental de la Somme.

## **Mise en œuvre du pacte d'engagement**

La mise en œuvre de ces engagements passera par les quatre voies ci-dessous :

- Adapter les formations pour répondre aux nouveaux besoins de compétence,
- Mettre en place une gestion patrimoniale des infrastructures,
- Libérer l'innovation dans les infrastructures,
- Consolider un mode de travail partenarial et collaboratif.

Au-delà des engagements évoqués ci-dessus, les partenaires s'engagent à :

- Participer, à la mesure de leurs moyens, aux travaux issus du pacte national, notamment sous l'égide de l'IDRRIM,
- Participer aux actions locales de promotion des objectifs de la charte.

Dans le but de diffuser et de promouvoir les objectifs énoncés précédemment, les signataires du présent pacte s'engagent à conduire des actions d'information et de communication à destination d'autres acteurs locaux des infrastructures et du public.

Ils s'engagent également à participer, à leur mesure, aux démarches d'animation locales du pacte national qui pourraient être conduites sur leur territoire d'intervention, à travers des instances existantes (Routes de France ou COTITA) ou spécifiques.

Fait à Amiens, le

En      exemplaires





**Pour le Conseil départemental de la Somme**



M. Stéphane HAUSSOULIER  
*Président du Conseil départemental*

**Pour l'Institut des Routes et des infrastructures  
pour la mobilité (IDRRIM)**



pour le président de l'IDRRIM  
M. Didier COLIN  
*Directeur général*

**Pour la Fédération Régionale de Travaux Publics (FRTF)  
des Hauts-de-France**



pour le président de la FRTF Hauts-de-France  
M. Martin COURONNEL  
*Président délégué / Délégation Picardie*

**Pour le Syndicat « Routes de France »  
Hauts-de-France**



M. Jérôme LAGABE  
*Président*

**Pour l'Union Nationale des Industries de Carrières et  
Matériaux de construction (UNICEM) Hauts-de-France**



M. Jean-Philippe LEMESLE  
*Président*

**Pour la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics  
de la Somme (FFBTP)**



pour la présidente de la FFBTP de la Somme  
M. Aubert de COLNET  
*Président de la section « travaux publics »*

**Pour le Syndicat National pour le Béton Prêt à l'Emploi  
des Hauts-de-France (SNBPE HDF)**



M. Patrice VERSCHAEVE  
*Président*

**Pour l'Union Nationale des Entreprises du Paysage  
(UNEP) délégation Hauts-de-France**



pour la déléguée régionale de l'UNEP Hauts-de-France  
M. Laurent DACHY  
*Délégué départemental*